

Le programme Comités consultatifs interafricains (CCI) de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, dont l'accord initial date de 1976, fonctionne pour les

**dix-neuf pays membres**

comme un cadre commun de gestion des carrières des Enseignants-chercheurs et Chercheurs des Universités et Centres de recherche des États membres. Enseignants-chercheurs et Chercheurs sont l'objet d'une évaluation individuelle des compétences scientifiques et des aptitudes pédagogiques en vue de leur inscription sur les listes d'aptitude aux différents grades de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Visualisez les résultats de la 44e session des Comités Consultatifs Interafricains ( [CCI](#) ) du [CA](#) [MES](#) en cliquant [ici](#)